

Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

Séance du 29 octobre 2018

Conseillers absents excusés : P. Carriere pouvoir à B. Larroche. J.L. Lucas pouvoir à C. Lafon
Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

Avant l'ouverture de la séance, Mme Christine Bénazet prend la parole.

M. le maire, chers collègues,

Lors du conseil municipal du 20 septembre, M. le maire vous faites procéder au vote pour ou contre le retrait de Pascale Balty à toutes les commissions. Le résultat est de 5 pour 8 contre. Vous dites je vous cite : « J'ai une annonce importante à vous faire : à l'issue de ce vote, je retire la délégation à Christine Bénazet, adjointe au maire ». Marie-Laure Arnaud vous demande « pourquoi Christine ? » Vous répondez je vous cite : « Je n'ai pas à me justifier ».

Je fais part à l'assemblée de votre tentative d'intimidation lors d'une réunion des adjoints. En cas de désaccord, vous avez menacé de retirer notre délégation.

Souffrante, je n'ai pas pu assister à la réunion des adjoints qui précédait le conseil municipal du 20 septembre. Vous m'avez envoyé par mail un compte-rendu. Je vous lis : "concernant le point 9 : Retrait de Mme Balty, J'espère le soutien inconditionnel de tous les adjoints sur ce dossier".

Inconditionnel M. le maire ! Cela signifie qu'en tant qu'adjoints nous devons vous suivre sans discussion sur les décisions que vous prenez.

Cela va à l'encontre de la démocratie, de la liberté d'expression. Serait-elle prohibée à Montesquieu-Lauragais ?

Chers collègues, céder à l'intimidation aurait été vous trahir, choix indigne de la part d'une élue qui s'est engagée à œuvrer pour les citoyens de la commune.

Adjointe à la communication, j'ai travaillé en tant que responsable de l'information, avec une équipe investie et assidue.

- nous avons mis en page le bulletin trimestriel "Cami de Roundo",
- le livret des gestes qui sauvent dans le cas de risques avérés,
- nous avons réalisé le dépliant à remettre aux nouveaux arrivants,
- nous avons contribué à créer le site internet de la municipalité que nous maintenions à jour grâce à un partage des tâches,
- nous avons mis en place le service civique,
- nous avons créé le conseil municipal des enfants, l'une des promesses électorales,
- j'ai coordonné le recensement de la population,
- j'ai organisé deux formations aux premiers secours,
- j'ai initié l'achat d'une estrade conforme aux normes de sécurité,
- J'ai participé à de nombreuses commissions et pris en charge bien d'autres dossiers.

M. le maire, vous n'avez jamais exprimé la moindre insatisfaction sur mon travail.

Être en désaccord occasionnel sur une décision ne nuit pas au bon fonctionnement du conseil. La gestion d'une commune repose sur des acteurs démocratiques locaux, pas sur un seul homme.

Aujourd'hui, sous la pression, et parce que j'y suis obligée, je n'ai pas d'autre choix que celui de démissionner de mon poste d'adjointe au maire.

Je le regrette, car tout ce que j'ai fait je l'ai fait en respectant la démocratie, avec rigueur et passion.

M. le maire, je déplore votre attitude revancharde, à l'annonce d'un résultat de vote à bulletin secret qui, force est de constater, vous a désavoué.

Je vous remercie pour votre attention.

Monsieur le maire, après avoir entendu Mme

Christine Bénazet, ouvre la séance en informant l'assemblée qu'à compter de ce conseil, les comptes rendus lui seront envoyés et qu'il apportera lui-même les corrections. Par la suite celui-ci sera transmis aux conseillers pour information. Seules les corrections de fond seront traitées.

Mme Christine Bénazet informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L. 2121-23 du CGCT, les conseils municipaux sont maîtres de la rédaction de leurs procès-verbaux. Dans le silence de la loi, et pour limiter les éventuelles contestations, le procès-verbal doit contenir les éléments nécessaires tant à l'information du public qu'à celle du préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le conseil municipal, voire à l'examen par le juge administratif en cas de contestation. La grande souplesse laissée par la loi aux conseils municipaux pour l'établissement des procès-verbaux de leurs séances ne permet toutefois pas au maire d'intervenir en aucune façon dans la rédaction de celui-ci. Si le maire estime qu'une rédaction est incorrecte, il doit soumettre la question aux conseillers présents à la séance et appelés à signer le texte des délibérations, mais ne peut procéder à une modification unilatérale.

Terres du Lauragais : approbation des nouveaux statuts.

M. le maire expose aux conseillers qu'il convient de mettre en conformité les statuts des Terres du Lauragais avec les nouvelles compétences de la communauté de communes. Il est demandé au conseil de délibérer sur ces nouveaux statuts. L'assemblée décide à la majorité des présents d'adopter les nouveaux statuts.

11 voix favorables : Cl. Lafon, Ch. Bénazet, P. Carrière, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

2 abstentions : M-L. Arnaud, P. Balty.

Terres du Lauragais : approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Suite au rapport concernant les compétences obligatoires, optionnelles et supplémentaires établi par la CLECT en date du 17 octobre 2018, il convient au conseil de se prononcer sur ce dernier avant le 30 novembre 2018.

L'assemblée décide à la majorité des présents d'approuver le rapport de la CLECT.

12 voix favorables : Cl. Lafon, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carrière, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 abstention : M-L. Arnaud.

Terres du Lauragais : désignation d'un suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Suite à la décision d'installation d'un membre suppléant par commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes Terres du Lauragais, et du conseil communautaire le 24 septembre 2018, il convient de procéder à sa désignation dans notre commune. Claude Lafon, maire, est actuellement titulaire. Aucun candidat ne se propose pour le poste de suppléant.

Terres du Lauragais : signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme.

Le 24 septembre 2018 le conseil communautaire de Terres du Lauragais a délibéré favorablement pour la signature de cet avenant qui consiste à la mise en place d'un service de conseils aux usagers pour les aider dans les démarches parfois complexes.

Il convient de délibérer afin d'autoriser M. le maire à signer cet avenant.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents

8 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Cruzil, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

5 abstentions : M-L. Arnaud, A. Dardard, P. Balty, M. Denoy, Ch. Bénazet.

➤ **Désignation des membres à la commission de contrôle des listes électorales.**

À compter du 1^{er} janvier 2019, le préfet de la Haute-Garonne fera entrer en vigueur la réforme de la gestion des listes électorales. Cette réforme nous transfère la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur la radiation des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits sur les listes électorales. Elle institue également, par commune, une commission de contrôle chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés. Il est proposé au conseil d'élire deux conseillers (es), titulaire et suppléant, afin de participer aux travaux de la commission de contrôle. À l'appel de candidatures, M. Benoît Larroche est seul candidat et est élu délégué titulaire. Il n'y pas eu d'autres candidats au poste de délégué suppléant.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents. 12 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Cruzil, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 abstention : A. Dardard.

➤ **Avis sur le mode de gestion de l'entretien de la voirie.**

Actuellement, la gestion du pool routier est réalisée commune par commune. À ce jour, cette méthode ne permet plus de gérer efficacement, avec les moyens dont dispose Terres du Lauragais, l'entretien et la création des voiries du territoire. C'est pourquoi M. le

maire propose à l'assemblée d'adhérer à la gestion du pool routier en pot commun. Ce mode de gestion permettrait de mieux répartir les moyens en fonction des besoins et priorités ainsi que d'avoir d'ici quelques années un niveau d'entretien des voiries plus homogène.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

12 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Cruzil, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 abstention : A. Dardard.

➤ **Délibération de soutien au maintien d'un département solidaire de ses territoires.**

Le gouvernement souhaite transférer les compétences du Conseil départemental vers Toulouse métropole afin de prendre exemple sur le « modèle lyonnais ».

Les conseillers municipaux ont été destinataires de la proposition de délibération en soutien au Conseil départemental. Deux extraits du texte sont rappelés ci-après :

« Nous savons que le département agit au quotidien, dans un souci de dialogue et d'écoute constant, en faveur du développement équilibré de nos territoires. Nous savons aussi que son action auprès de nos concitoyens, que ce soit dans l'accompagnement social ou en faveur des collégiens pour ne citer que ces exemples, trouve une traduction identique dans les petites communes rurales comme dans la métropole toulousaine.

En Haute-Garonne, l'action du département est donc fondamentale pour assurer l'égalité des chances des citoyens sur l'ensemble des territoires urbains, péri-urbains, ruraux et de montagne. Nous sommes convaincus que ces territoires, dont la diversité forge l'identité et la richesse, ont un avenir commun qui doit s'inscrire dans la complémentarité, la solidarité et le partage. Le transfert des compétences du Conseil départemental vers Toulouse métropole viendrait mettre en péril l'équilibre déjà fragile entre tous ces bassins de vie haut-garonnais ».

Accord de l'assemblée à la majorité des présents. 10 voix favorables : Cl. Lafon, P. Balty, P. Carriere, Ch. Crouzil, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas

➤ **Suppression d'un poste à 19 h 30 et création d'un à 28 h 30.**

Suite à la nouvelle organisation du rythme scolaire, il convient d'augmenter les heures de Martine Noguera, adjointe d'animation contractuelle, de 19h30 à 28h30.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

➤ **Soutien aux communes sinistrées de l'Aude.**

Suite aux inondations survenues le 15 octobre 2018 qui ont touché gravement plus de 70 communes du département de l'Aude, M. le Maire propose de verser la somme de 1000 € à l'Association des maires de l'Aude afin d'aider à la reconstruction des équipements publics.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

➤ **Repas annuel des retraités.**

Afin de diminuer les dépenses, M. le maire propose pour 2019 d'annuler le repas annuel des retraités. Après débat, une solution alternative est proposée.

6 voix pour annuler le repas annuel : Cl. Lafon, N. Fauré, P. Carriere, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

7 voix pour organiser une après-midi festive pour les plus de 63 ans. : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, Ch. Crouzil, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents pour le choix de l'après-midi festive.

La date du 2 février 2019 est fixée.

➤ **Repas annuel des élus et agents municipaux.**

Il est proposé de maintenir le repas comme l'an passé au restaurant L'Enclos à Donneville. Deux

dates sont proposées, le 24 ou le 30 novembre 2018. Nathalie Fauré, adjointe au maire, va s'occuper de la réservation.

Marie-Laure Arnaud, conseillère municipale, propose pour des raisons d'économies que les retraités aient leur repas

à l'assemblée à l'unanimité.

n sur la fonction d'adjointe au maire de Mme Christine Bénazet.

Suite au retrait des délégations à Mme Christine Bénazet, 1^{ère} adjointe, le conseil municipal doit se déterminer sur le maintien ou non de sa fonction d'adjointe.

La démission présentée par Mme Bénazet n'est pas recevable et en l'absence d'acceptation par le Préfet de sa démission Mme Bénazet est toujours adjointe au maire.

Le maire soumet au vote le retrait de la fonction d'adjointe à l'assemblée.

Celle-ci décide à la majorité des présents de ne pas maintenir Madame Christine Bénazet dans sa fonction d'adjointe au Maire.

7 voix pour le retrait : Cl. Lafon, P. Carriere, Ch. Crouzil, N. Fauré, S. Gasc, B. Larroche, J-L. Lucas.

6 refus de vote : M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, A. Dardard, M. Denoy, J-M. Jimenez puisque Mme Christine Bénazet a informé l'assemblée en début de séance de son souhait de démissionner de sa fonction d'adjointe.

Une conseillère demande au maire pourquoi ce déchaînement, ce harcèlement, ces mesures disproportionnées, cette ambiance délétère ? Pourquoi priver la commune de personnes compétentes. Pourquoi ces règlements de compte ?

M. le maire répond qu'il veut reprendre les choses en main !

➤ **Urbanisme demandes :**

- DP : M. Ricardo Montealegre, aménagement de combles à En Serny.
- DP : Mme Patricia Rouaix, création d'une porte fenêtre à Négra.
- DP : Mme Patricia Rouaix, création d'une

porte fenêtre à Négra.

- DP : M. Roger Guirao, travaux sur portails et clôtures.

➤ Comptes-rendus de réunions :

Commission Voirie du 10 octobre 2018 :

Les points suivants ont été abordés :

- Voirie communale à l'extérieur du village :
 - Prévoir de boucher les trous sur les chemins recensés avec de l'enrobé à froid.
 - Le creusement de fossés sera abordé lors du prochain programme du pool routier 2019 en décembre 2018.
 - Chemin de Goudet : la sur-fréquentation de ce chemin est liée au Village des marques à Nailloux. La mise en place d'un compteur de véhicules va être demandée au service compétent de Terres du Lauragais. Cela permettrait par la suite de demander le classement en voirie départementale.
 - Un problème d'accès à la parcelle boisée d'un propriétaire, situé à proximité du chemin rural reliant la ferme d'En Sansou au Fleurat a été évoqué. Plusieurs courriers ont été envoyés à la mairie qui a répondu. Le maire informe le conseil qu'un chemin rural ne doit pas être obligatoirement carrossable. Des travaux de curage du fossé de ce chemin ont été réalisés. Le propriétaire en sera informé par courrier.
 - Stop au Fourtou : le marquage au sol indique un stop et le panneau « céder le passage » est toujours présent. Le panneau sera remplacé par un STOP.
- Courrier d'un administré concernant les problèmes de stationnement dans la Grande rue Saint-Jacques et l'absence de visibilité au sortir des ruelles Fieubet et Conti. Les angles des trottoirs seront peints en jaune. Un courrier de réponse est en préparation.
- Courrier reçu d'un administré concernant une pétition signée par 7 familles dénonçant la vitesse excessive dans la Grande rue Saint-Jacques et demandant l'aménagement de ralentisseurs. Un rehaussement du ralentisseur au niveau de la halle sera programmé par la

mairie. Une réponse par courrier est en préparation.

- Durant 6 mois le double sens côté Est du chemin de Ronde sera mis en place afin de permettre aux véhicules légers de contourner le village lors des manifestations lorsque la Grande rue Saint Jacques est fermée à la circulation.

- Végétation débordant sur la voirie : un courrier sera envoyé à tous les habitants de la commune afin de leur rappeler la réglementation concernant l'élagage des haies et arbres en bord de voirie.

- Recenser les arbres dont la commune a la charge et se renseigner auprès d'une entreprise pour l'entretien des platanes du chemin de Saint-Léon entre le Moulin d'En Haut et le cimetière.

Commission Finances du 18 octobre 2018 :

Les prévisions budgétaires sont dans l'ensemble respectées. Des dépenses supplémentaires ont été réalisées mais en contrepartie d'autres ont été moins importantes que prévues.

Certaines interrogations ont été formulées : abonnements, contrats, cotisations et factures. Les réponses seront apportées lors d'une prochaine réunion qui aura pour mission de préparer la demande de subvention d'État pour la 2^e tranche de l'école.

Calendrier 2019 des manifestations associatives :

Réunies le 19 octobre 2018, les associations ont planifié leurs manifestations pour l'année 2019. Le calendrier sera envoyé à chacune d'entre elles.

Centre communal d'action sociale (CCAS) du 23 octobre 2018 :

- Renouvellement d'hébergement à l'EHPAD de Labège pour une ancienne habitante de la commune.

- Le colis de Noël sera distribué aux personnes de plus de 75 ans demeurant dans la commune, soit 70 personnes en 2018.

Commission communale des impôts fonciers directs (CCID) du 24 octobre 2018 :

Les membres ont validé la proposition du centre

des impôts foncier de Colomiers concernant les changements affectant le classement des propriétés bâties et non bâties de la commune. Pour le foncier bâti il s'agit de 3 nouvelles constructions et des additifs de constructions (piscine, véranda, garage, extension...). Pour le foncier non bâti il s'agit de la diminution des terres due aux constructions.

Lorsque la mise à jour des valeurs locatives 2018 sera terminée, une réunion sera organisée pour vérifier la cohérence et la présence de toutes les habitations.

➤ Informations diverses.

- Courrier du Conseil départemental nous informant qu'une étude est en cours concernant notre demande pour l'aménagement d'un tourne-à-gauche afin de sécuriser le carrefour de Négra.
- Le décret du Ministère de la transition écologique et solidaire du 25 septembre 2017 a inclus la parcelle de terrain devant accueillir la nouvelle station d'épuration dans les abords classés du Canal du Midi. Ce décret précise que
: « les nouvelles stations d'épuration sont à proscrire sauf impossibilité d'une autre localisation ». M. le maire a préparé un dossier, dont les grandes lignes ont été présentées en séance du conseil. Ce dossier a pour objectif de démontrer que depuis 2010, toutes les zones pouvant accueillir la station d'épuration ont été étudiées et qu'il n'y a pas d'autres emplacements possibles. Ce dossier a été présenté le 25 septembre 2018 à la commission départementale des sites et des paysages réunis à la Préfecture du département.
- Laboratoire départemental 31 : le rapport d'analyse de la cantine scolaire est satisfaisant.
- Actes d'urbanisme instruits au 1^{er} semestre 2018 : par la communauté de communes des Terres du Lauragais. La commune est redevable de 678.53 € pour le 1^{er} semestre 2018.
- Préfecture de la Haute-Garonne : courrier nous informant de la 6^e édition des rencontres de la

sécurité pour la sensibilisation des citoyens aux gestes qui sauvent. Il est proposé à la commune d'organiser une action durant ces rencontres de la sécurité ou de participer aux différents modules organisés par la préfecture.

- Terres du Lauragais : la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a été choisie comme mode de financement pour la gestion des déchets des communes.
- Rapport d'accessibilité une réunion s'est tenue le 12 septembre à Montesquieu avec la commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées de Terres du Lauragais (CIAPH). Actuellement la commune est propriétaire de 5 ERP (Établissements recevant du public) pour lesquels l'accessibilité aux personnes handicapées doit être réévaluée pour une mise aux normes en vigueur.

➤ Remarques diverses.

- Suite au courrier de M. le maire aux habitants de la commune, les informant de son dépôt de plainte contre une conseillère pour « harcèlement moral et diffamation », Marie-Laure Arnaud conseillère municipale cite des affirmations notées dans ce courrier qui s'avèrent fausses. M. le maire répond qu'il a les preuves de ses affirmations.